



FLASH INFO

**Rentrée sociale : reprise de la négo « salaire »
le 6 septembre 2022**

Salaires du personnel Sécu, L'éléphant va-t-il accoucher d'une souris ?

Dans la continuité des négociations salariales démarrées en décembre 2021, l'UCANSS vient d'ajouter une RPN « Salaire » au calendrier : le mardi 6 septembre 2022.

Selon les propos de la nouvelle directrice de l'UCANSS, le ministère s'est engagé sur la revalorisation de la valeur du point. Par contre, à ce jour, aucune proposition chiffrée n'a été arrêtée. Celle-ci devrait l'être pour cette prochaine RPN.

Grace à la mobilisation du plus grand nombre depuis octobre 2021, l'employeur a été contraint :

- De poursuivre les négociations débutées en décembre, au-delà de la 1ère réunion,
- De prendre des mesures unilatérales pour les « bas salaires »,
- De proposer un protocole de relèvement des coefficients maximums.

Des mesures bien insuffisantes !

Pour la CGT, la valeur du point à 10€ au titre du rattrapage de la perte de salaire subie depuis 2010 et sa revalorisation annuelle restent les seules mesures répondant aux légitimes revendications du personnel de la Sécurité Sociale, pour vivre décemment.

L'augmentation de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires face à une inflation galopante qui va poursuivre sa course au-delà des 6,10% en juillet, revient à accepter une perte de salaire.

De plus, rappelons-nous que lors des précédentes revalorisations du point d'indice des fonctionnaires, les personnels de la Sécurité Sociale ont obtenu moins ces derniers. Exemple, alors que les fonctionnaires obtenaient +0,60% en 2016 et à nouveau en 2017, les agents de la Sécu voyaient leur valeur du point augmenter de seulement 0,5% et uniquement, en 2017.

Devrons-nous nous contenter d'une augmentation inférieure à l'inflation ?

L'employeur nous a habitués à des propositions indécentes, que va-t-il mettre sur la table des négociations le 6 septembre 2022 : moins de 3,5% d'augmentation de la valeur du point ? 3,5% ? 6,10% ? **Dans la perspective des futures RPN « Salaire », débattons, partout, des suites à donner aux prochaines propositions de l'UCANSS.**

La journée interprofessionnelle sur les salaires du 29 septembre 2022 doit être l'occasion de nous remobiliser pour gagner la valeur du point à 10€ et son augmentation annuelle !

